Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Sous-préfecture de Bayonne

Renouvellement de demande d'attestation d'asile

(transmission des copies par courrier, les originaux seront présentés le jour du retrait de l'attestation)

Si vous souhaitez déposer une demande d'asile, vous devez obligatoirement vous adresser au premier accueil assuré par l'association France Terre d'Asile chargée de vous assister dans vos démarches et de prendre un rendez-vous au guichet unique de la préfecture de Bordeaux pour l'enregistrement de votre demande.
Adresse : Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA) de Bordeaux
Tél : 05 57 80 36 69
Mail : padaaquitaine@france-terre-asile.org

Vous pouvez solliciter le renouvellement de votre attestation en sous-préfecture :

- Si vous avez déjà effectué les démarches évoquées ci-dessus et êtes donc hébergé(e) par un opérateur (CADA par exemple)
- si une attestation vous a déjà été délivrée par la Sous-préfecture de Bayonne.

Liste des pièces

- *ancienne attestation de demande d'asile*
- *Preuve que l'étranger est demandeur d'asile : courrier de l'OFPRA confirmant l'enregistrement de la demande d'asile etc..*
- *justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :*
  - *facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer avec un organisme public ou privé ; ou taxe d'habitation ;ou attestation d'assurance du logement*
  - *si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;*
  - *en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et relevé de taxe d'habitation ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant)*